



Nombre de délégués :

En exercice	114
Présents	62
Procurations	6
Votants	68

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°9-020326

Objet : budget principal du SMICTOM du Périgord noir - Subventions aux associations - exercice 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 02 mars, à 18 heures, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué par courrier électronique, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-Saint-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du comité syndical : le 23 février 2026

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	/	Éric PORTE
BORREZE	Dominique HERMENAULT	/
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	/
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC-AILLAC	/	/
JAYAC	Guy ESTRUC	/
PAULIN	Alain PERIQUOI	/
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Gérard VIELLE	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	/
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	/
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	Bernard BACHELARD
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	Marion CHAPUT	/
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claudie DENIS	Hélène DENIS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	/	Séverine RAMOS
CASTELNAUD LA CHAPELLE	Christian ARNOUIL	/
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	/
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	/
DOMME	/	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT-GAUMIER	Mathias LUCAS	/
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	Jocelyne TIREL LALAUDE
NABIRAT	/	/
ST AUBIN DE NABIRAT	/	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	/	Alain BIELHER
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	/
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	Ginette BENITTA
ST POMPON	/	/
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	/
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	/

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	BODIN Jean-Michel	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	/	/
FANLAC	/	/
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	/
LES FARGES	/	/
MONTIGNAC	/	/
PEYZAC LE MOUSTIER	/	Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	/
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	/
THONAC	Cyril CERF	/
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Nathalie MANET CARBONNIERE

AR Prefecture

024-252402284-20260302-9_020326-DE
Reçu le 10/03/2026

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	/
MARCILLAC ST QUENTIN	/	/
MARQUAY	/	/
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT-LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	/
ST VINCENT DE COSSE	/	/
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	/
TAMNIES	/	/
VEZAC	/	Sylvie DELBARY
VITRAC	Éric GAUTHIER	Daniel CHAZARAIN

Le quorum est atteint.

Etaient excusés :

Christiane DESMOULINS et Romuald LESTREHAN (Nabirat)

Ont donné procuration :

- 1/ Céline DUVAL (Saint André-Allas) à Jean-Jacques ALBIE (Saint André-Allas)
- 2/ Pierre CHEVALIER (Borrèze) à Dominique HERMENAULT (Borrèze)
- 3/ Christian ROBLES (Vézac) à Sylvie DELBARY (Vézac)
- 4/ Claudine FARFAL (Saint Cybranet) à Alain BIELHER (Saint Cybranet)
- 5/ Patrick LE MELLEDO (Thonac) à Cyril CERF (Thonac)
- 6/ Sylvie MENARDY (Calviac en Périgord) à Jean-Louis CHUPIN (Calviac en Périgord)

Secrétaire de séance : Mme Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

.....

Le président propose au comité syndical de déterminer les subventions à verser pour l'exercice 2026 dans le cadre de l'enveloppe votée au budget général :

Association	Montant
Ligue contre le cancer	1 600 €
AOSPS (association des œuvres sociales du personnel sarladais)	320 € / adhérent
Le facteur du SICTOM du Périgord noir	50 €
Amicale des sapeurs-pompiers	100 €
Association Bergobouch	1 000 € + adhésion
Signalétique informative pour les professionnels du tourisme	15% du montant HT et après signature convention

Considérant l'intérêt de soutenir les acteurs locaux qui facilitent et contribuent à la bonne réalisation des missions du SMICTOM du Périgord noir,

Vu la délibération n°7-020326 portant sur le vote du budget principal 2026 du SMICTOM du Périgord noir et notamment les crédits ouverts au chapitre 65,

Vu l'avis du bureau syndical en date du 02 mars 2026,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur <https://www.telerecours.fr>

AR Prefecture

024-252402284-20260302-9_020326-DE
Reçu le 10/03/2026

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'attribuer aux associations suivantes les subventions détaillées ci-dessous :

Association	Montant
Ligue contre le cancer	1 600 €
AOSPS (association des œuvres sociales du personnel sarladais)	320 € / adhérent
Le facteur du SICTOM du Périgord noir	50 €
Amicale des sapeurs-pompiers	100 €
Association Bergobouch	1 000 € + adhésion
Signalétique informative pour les professionnels du tourisme	15% du montant HT et après signature convention

-AUTORISE le président à mandater les sommes aux bénéficiaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Marlies CABANEL



Le Président,
Jérôme PEYRAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur <https://www.telerecours.fr>

AR Prefecture

024-252402284-20260302-9_020326-DE
Reçu le 10/03/2026